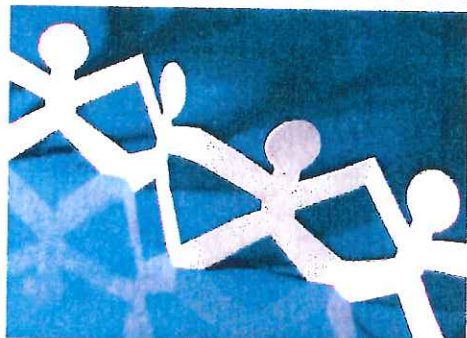


## ASSOCIATIONS LOI 1901



### Principales démarches à effectuer

*Vous pouvez déposer votre demande de création, modification ou dissolution d'association soit en préfecture soit en sous-préfecture en fonction du lieu du siège social*

#### Créez votre association en ligne...

Depuis le 1er janvier 2012, la démarche e-crédation permet de réaliser l'intégralité d'une déclaration d'association en quelques clics :

saisie en ligne des données correspondant au formulaire Cerfa, intégration de pièces jointes, validation et envoi électronique du dossier directement vers la préfecture.

Grâce à l'espace personnalisé et à l'espace confidentiel de stockage, le déclarant peut suivre le traitement de sa démarche et reçoit le récépissé de déclaration de l'association sous forme dématérialisée.

connectez-vous sur <http://compteasso.service-public.fr>

MAJ : 15/06/2012

## ASSOCIATIONS LOI 1901

Une question ? Un accueil téléphonique est ouvert à la préfecture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h  
☎ 03.86.60.71.27

### Horaires d'ouverture du service "associations"

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h

Les formulaires sont disponibles en préfecture, en sous-préfectures, ou sur le site internet de la préfecture :

[www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr)

*Vous pouvez adresser votre dossier aux adresses suivantes en fonction du lieu du siège social de l'association :*

**Préfecture de la Nièvre**  
40, rue de la préfecture  
58026 NEVERS Cedex

**Sous-préfecture de Clamecy**  
38, rue Jean Jaurès - BP 119  
58503 CLAMECY Cedex

**Sous préfecture de Château Chinon**  
1, rue du marché  
58120 CHATEAU CHINON

**Sous préfecture de Cosne-Cours-sur-Loire**  
7 bis, rue Eugène Pelletan - BP 128  
58206 COSNE COURS SUR LOIRE